



COMPTE RENDU DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL DU 19 MARS 2021

La réunion du CHSCT des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel s'est tenue par visio-conférence le 19 mars 2021 sous la présidence de Monsieur Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat et en présence de Monsieur Meyer, secrétaire général des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

1/ Désignation du secrétaire du CHSCT :

Il s'agit, comme tous les ans, de désigner un nouveau secrétaire du comité et dans le cas présent de procéder au remplacement de Mme Maguy Fullana.

Mme Catherine Magri - représentante du syndicat FO - est désignée à l'unanimité.

2/ Point sur la situation sanitaire dans la juridiction administrative :

Monsieur Girardot rappelle l'importance des gestes barrière et de la priorité donnée au télétravail : il faut désormais tendre vers 4 jours par semaine, la majorité des agents et magistrats étant d'après les données remontées, sur 3 jours par semaine. Il existe donc une marge de progrès.

Il indique que des contacts sont pris avec le Ministère de la Justice pour organiser une campagne de vaccination de nos personnels. Mais rien n'est encore arrêté.

Il expose que 6% des effectifs des juridictions administratives ont été touché par la Covid, soit 148 personnes au total.

Enfin, il précise le principe de la Visio-conférence pour toutes les séances d'instruction et de délibéré.



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur

☎ 01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93) ✉ fo-prefectures@interieur.gouv.fr 📱 <http://www.fo-prefectures.com>



Situation du TA de Toulouse :

FORCE OUVRIERE intervient pour dire qu'elle a donné l'alerte sur les risques graves encourus par les agents en fonction au TA de Toulouse. En effet, il y a eu à minima 5 cas d'agents contaminés, tous testés positifs au début du mois de février et contre toute attente, les mesures prises par le chef de juridiction n'ont pas été à la hauteur du danger représenté par ce cluster. FO rappelle que dès lors que 3 personnes sont cas suspects sur une période de 7 jours, on est en présence d'un cluster. **De plus, FO souligne que ni le médecin de prévention local, ni l'assistant de prévention n'ont été informés régulièrement par le tribunal.** De fait, les personnels ont été très inquiets et le défaut d'information de la part de la hiérarchie est grave ! FO insiste sur cette réalité : 5 cas Covid pour une population de 15 agents environ en présentiel, cela représente 1/3 d'agents contaminés !

Monsieur Girardot explique qu'il y a eu de la part du TA de Toulouse des « flottements » au début de la crise, ce qui est dommage, il en convient. Il déplore que la communication ait été défaillante mais précise que dès le 8 février, la situation a été convenablement gérée et le Docteur Brami est entrée en contact avec la présidente du TA de Toulouse.



Situation au TA de Mayotte :

Madame Thoral, du syndicat Force Ouvrière, exerce ses fonctions au TA de Mayotte et témoigne de la situation avec un confinement levé le 11 mars. L'activité du TA est lourde avec beaucoup de référés-liberté à juger et très peu de contacts directs possibles entre les greffes et les magistrats, ce qui ne facilite pas le travail. De plus, elle indique que le fonctionnement d'Internet sur l'Ile est très difficile et par conséquent, les agents de greffe ne peuvent pas accéder en télétravail à Skipper, comme il le faudrait.



3/ Approbation du procès-verbal des séances du CHSCT des 8 octobre et 6 novembre 2020 :

Les deux PV des séances dématérialisées du 8 octobre et du 6 novembre 2020 sont approuvés.

4/ Bilan d'activité du CHSCT (2020) et programme pour 2021 :

L'activité du CHSCT en 2020 a été particulièrement dense, du fait de la crise sanitaire. Le CHSCT s'est réuni à 6 reprises.

En revanche, il n'a pas été possible d'organiser de nouvelles visites du CHSCT sur les sites des juridictions, depuis mars dernier. Toutefois, l'animation du réseau des assistants de prévention a pu se faire, puisque leur réunion annuelle a eu lieu et a permis de rassembler 53 participants (sur un total de 61).

De plus, la cellule d'écoute nationale RPS a été mise en place le 9 mars 2020.

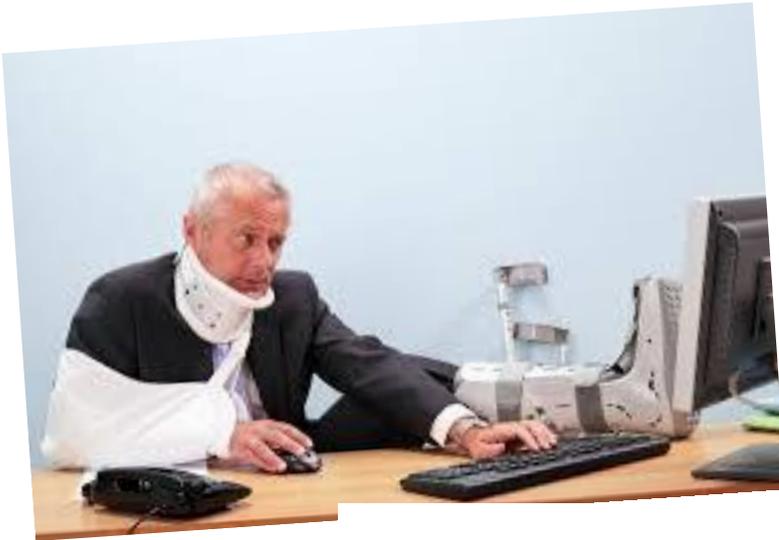
Pour 2021, le programme de prévention des risques professionnels va s'articuler autour de :

- ✓ L'actualisation des documents uniques
- ✓ L'amélioration de la coordination de tous les acteurs de la prévention
- ✓ Le suivi du télétravail
- ✓ La prévention de la santé au travail – médecine de prévention
- ✓ Le plan de formation (habilitations des personnels, gestes de secours, RPS...)

5/ Examen des registres de santé et sécurité au travail :

L'examen de l'ensemble des registres pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 janvier 2021, fait état de 24 observations. Elles portent principalement sur des difficultés liées à la sécurité des locaux (accès et zones d'accueil) et à la santé des personnels. Un bilan comparatif sur plusieurs années pourra être produit au prochain CHSCT afin d'examiner l'évolution de ces mentions.

FORCE OUVRIERE précise qu'il reste encore de nombreuses problématiques à résoudre sur la sécurisation des juridictions, pas moins de 11 observations concernant directement des risques signalés par les agents au niveau des accueils et des accès.



6/ Bilan des accidents de travail :

Ce bilan concerne également la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 janvier 2021 : il y a eu 18 accidents au total dont 12 accidents de trajet et 6 accidents de service.

Les accidents de service résultent de chute, d'où la nécessité d'une vigilance quotidienne pour un meilleur aménagement des locaux de travail.

Sont également signalés des accidents de trajet liés à l'utilisation des bicyclettes et des trottinettes.

7/ Bilan et perspectives des interventions de la Direction de l'Équipement du Conseil d'État :

La présentation des travaux en cours a été réalisée par la Direction de l'Équipement le 18 mars (réunion préparatoire avec les organisations syndicales) et a permis d'évoquer en particulier les situations suivantes :

- ⇒ **Création de la CAA de Toulouse** : à la demande des organisations syndicales, un plan d'aménagement du site leur sera fourni. De plus, il est répondu favorablement à la demande d'une visite du CHSCT, dès lors que les travaux seront achevés et avant l'arrivée des personnels.
- ⇒ **TA de Versailles** : la question de l'utilisation de l'ascenseur en dehors des heures d'ouverture se pose car comment l'intervention du prestataire peut se faire s'il y a une panne et une personne bloquée alors même que les portes d'accès du TA sont fermées ? Cette question concerne en pratique toutes les juridictions et il convient de trouver un mode opératoire simple et efficace (armoire à clé par ex, heures d'utilisation des ascenseurs ...).
- ⇒ **TA de Toulon** : l'extension a été livrée l'été dernier et le tribunal fonctionne donc sur 2 sites. Ce relogement supplémentaire concerne principalement des magistrats et des fonctions support, il n'y a donc pas de difficultés liées au transport de dossiers.
- ⇒ **TA de Polynésie** : l'escalier de secours reste encore à expertiser.
- ⇒ **TA de Rouen** : l'immeuble mitoyen au TA a subi un incendie. Les dégâts sont uniquement matériels, il n'y a aucun risque pour les personnels car le bâtiment du TA est un immeuble indépendant qui a ses propres structures et fondations.

8/ Approbation de la nouvelle procédure de visite des juridictions administratives par les délégations du CHSCT :

Le Conseil d'Etat présente aux membres du comité une note de procédure qui précise de nouvelles modalités d'organisation des visites et en particulier, la possibilité de scinder en 2 la délégation lorsqu'elle se déplace dans les locaux.

FORCE OUVRIERE a fait savoir qu'elle était opposée à ce format, car d'une part, comment l'assistant de prévention va-t-il pouvoir accompagner en même temps les 2 groupes ? D'autre part, cela va empêcher chaque membre de la délégation de se faire une idée précise et complète des locaux, ce qui n'est pas du tout souhaitable.

Le Conseil d'Etat répond que cette note est le fruit d'un compromis, chaque déroulé de visite sera examiné au cas par cas.

9/ Assistants de prévention :



L'expérimentation des binômes d'assistants de prévention (1 magistrat et 1 agent de greffe) a été conduite sur 10 juridictions : 7 TA et 3 CAA.

Lancée en août 2019, le bilan est positif : meilleure appréhension des difficultés, meilleure crédibilité, légitimité du binôme, travail partagé qui est plus efficace. L'expérimentation a mis en lumière la nécessité de la formation des assistants de prévention, d'une décharge partielle de service et d'une mission de prévention globale en veillant à ce chaque membre du binôme ne se spécialise pas.

A noter : La formation initiale des assistants de prévention qui n'avait pu avoir lieu en 2020 est programmée en 2021 (3j en mars+ 2j en avril).

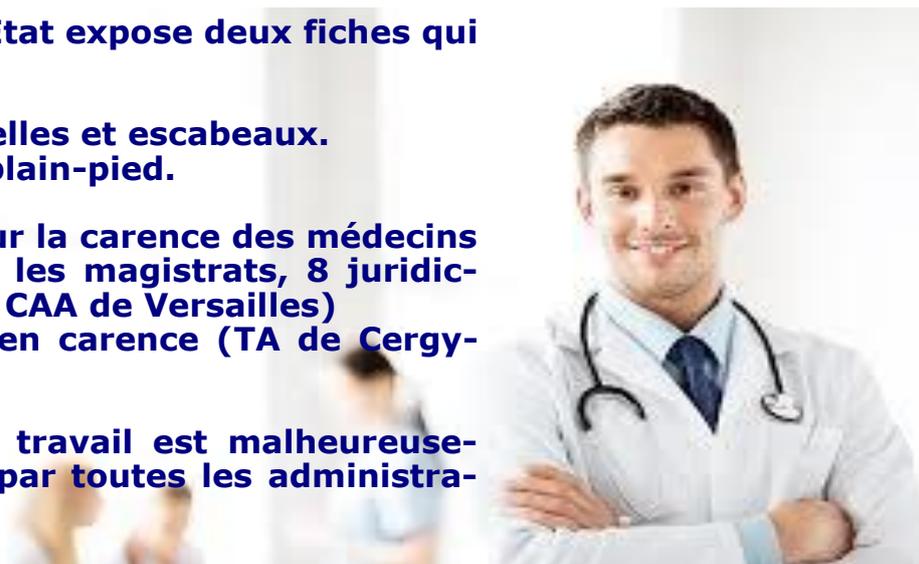
10/ Médecine du travail :

Le Docteur Bami du Conseil d'Etat expose deux fiches qui seront diffusées sur l'intranet :

- **Le travail en hauteur – échelles et escabeaux.**
- **Les chutes et glissades de plain-pied.**

D'autre part, un point est fait sur la carence des médecins de prévention qui touche pour les magistrats, 8 juridictions (région lyonnaise et TA et CAA de Versailles) et pour les greffes, 1 seul TA en carence (TA de Cergy-Pontoise).

Cette pénurie de médecins du travail est malheureusement très largement partagée par toutes les administrations aujourd'hui.



11/ Point d'information sur le baromètre social :

La prochaine enquête sur le climat social sera lancée avant l'été. Le précédent baromètre date de 3 ans, de nouvelles questions seront ajoutées afin de tenir compte de la crise sanitaire et du plan égalité professionnelle, mais sinon pour permettre de comparer les réponses, la plupart des questions resteront identiques.



**Date du prochain CHSCT
le 15 JUIN 2021**



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

Utiliser les cahiers d'hygiène et de sécurité qui doivent être mis à votre disposition dans un lieu facilement accessible pour y faire figurer vos observations et suggestions.

N'hésitez à contacter vos représentants titulaires et suppléants en CHS qui sont à votre entière disposition.

**Mme Catherine MAGRI - TA de Melun,
M. Christian LONGQUEUE - TA de Nice.
Mme Isabelle NIO - CAA de Douai.
Mme Catherine BUOT - CAA de Paris.
Mme Christina PEYRE - TA de Marseille,
Mme Agnès THORAL - TA de Mayotte.**

